

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 23 Subvention (37.500 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Jeunes Talents Cirque Europe ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 37.500 euros est attribuée à l'association Jeunes Talents Cirque Europe, 211 avenue Jean Jaurès C/o Parc de la Villette – Cité adm Bât. D 75019 Paris, pour l'opération CircusNext en 2015. SIMPA 20272 ; 2015_01800.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO